

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mustapha MEDHIOUB et Mr.Mohamed LOUZIR.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma
Caisse et avoirs auprès des banques	5	147 487 433	126 172 914	126 172 914
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	6	1 565 227 063	1 638 421 043	1 638 421 043
Acheteurs Factorés	7	132 947 705	121 516 995	121 516 995
Portefeuille titre commercial		63 799 809	43 903 186	43 903 186
Portefeuille d'investissements	8	14 489 576	15 403 919	15 403 919
Titres mis en équivalence	8	2 745 338	3 081 810	3 081 810
Valeurs Immobilisés	9	154 107 074	165 080 872	165 080 872
Actifs d'impôts différés	10	12 533 614	11 792 884	11 792 884
Autres actifs	11	69 396 546	74 771 198	69 350 346 (**)
TOTAL DES ACTIFS		2 162 734 158	2 200 144 821	2 194 723 969
PASSIFS				
Concours bancaires	12	40 612 398	84 266 623	84 266 623
Emprunts et dettes rattachées	13	1 340 722 752	1 333 420 078	1 333 420 078
Dettes envers la clientèle	14	89 932 123	86 592 277	86 592 277
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	50 879 089	37 773 481	37 773 481
Fournisseurs et comptes rattachés		125 143 492	136 383 132	136 383 132
Passifs d'impôts différés	10	4 510 934	6 022 707	6 022 707
Autres passifs	15	124 147 637	112 033 055	115 854 200 (*)
TOTAL DES PASSIFS		1 775 948 425	1 796 491 353	1 800 312 498
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves consolidés		158 772 335	160 443 826	155 022 974 (**)
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)	-	(2 940 279) (*)
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		208 951 190	214 443 826	206 082 695
Résultat Consolidé		11 040 307	8 979 580	8 098 714 (*)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	16	219 991 497	223 423 406	214 181 409
INTERETS MINORITAIRES	17	166 794 235	180 230 062	180 230 062
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		386 785 732	403 653 468	394 411 471
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 162 734 158	2 200 144 821	2 194 723 969

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 4-10)

(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 4-11)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
ENGAGEMENTS DONNEES	160 477 556	149 431 589
Engagements de financements en faveur de la clientèle	80 303 761	63 504 356
Engagements donnés en faveur des banques(*)	45 360 000	51 419 489
Engagements sur titres	34 813 795	34 507 744 (**)
ENGAGEMENTS RECUS	1 053 671 356	1 127 342 925
Garanties reçues	11 860 539	14 479 112
Intérêts à échoir sur contrats actifs	195 051 295	217 767 050
Garanties reçues des adhérents	87 404 605	86 644 506 (**)
Valeurs des biens, objet de leasing	759 354 917	808 452 257 (**)
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	127 620 000	161 278 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	127 620 000	161 278 000

(*) Cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

(**) Retraités pour les besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31-déc.	31-déc.	31-déc.
	Notes	2021	2020	2020 Proforma
Produits d'exploitations				
Revenu de crédit bail	18	209 879 210	217 407 985	217 407 985
Revenu du factoring	19	15 032 021	16 514 872	16 514 872
Revenu des opérations de location longue durée		32 422 555	35 690 078	35 690 078
Autres produits d'exploitation		2 906 200	2 421 556	2 421 556
Produits des placements		2 945 575	11 356 758	10 776 215 (*)
Total des Produits d'exploitations		263 185 561	283 391 249	282 810 706
Coût des opérations de location longue durée		(20 304 029)	(21 617 537)	(21 617 537)
Intérêts et charges assimilés	20	(107 741 494)	(117 499 417)	(117 799 740) (*)
PRODUIT NET		135 140 038	144 274 295	143 393 429
Charges d'exploitations				
Charges de personnel		(43 010 094)	(47 907 972)	(47 907 972)
Autres charges d'exploitation		(30 912 215)	(29 659 500)	(29 659 500)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(4 255 715)	(7 966 483)	(7 966 483)
Total des Charges d'exploitations		(78 178 024)	(85 533 955)	(85 533 955)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		56 962 014	58 740 340	57 859 474
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(33 155 335)	(36 369 151)	(36 369 151)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	(7 197 774)	(9 668 768)	(9 668 768)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 608 905	12 702 421	11 821 555
Autres gains ordinaires		1 718 769	10 562 805	10 562 805
Autres pertes ordinaires		(1 992 768)	(30 248)	(30 248)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		16 334 906	23 234 978	22 354 112
Impôts différés		1 796 768	4 495 796	4 495 796
Impôts exigibles		(11 552 459)	(15 334 340)	(15 334 340)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		6 579 215	12 396 434	11 515 568
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	192 496	1 030 013	1 030 013
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		6 771 711	13 426 447	12 545 581
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	4 268 596	(4 446 867)	(4 446 867)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 040 307	8 979 580	8 098 714
Effet des modification Comptable		(3 821 145)	-	(2 940 279) (*)
Résultat net après modifications comptables		7 219 162	-	5 158 435
Résultat par action		1,022	0,831	0,750

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 4-10)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2021	31-dec 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	876 463 514	822 576 875
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	338 123 387	316 838 032
Financements des adhérents	24	(320 401 495)	(280 307 724)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(25 854 999)	(25 170 642)
Intérêts payés		(61 156 522)	(80 558 556)
Impôts et taxes payés		(71 043 882)	(62 158 711)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(585 353 392)	(481 745 511)
Autres flux de trésorerie		(49 402 465)	(54 796 385)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		101 374 146	154 677 378
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(38 485 615)	(12 573 730)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	5 423 690	14 703 645
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financière	28	(1 087 841)	(16 299 773)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29	2 038 978	9 561 859
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(32 110 788)	(4 607 999)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		-	16 208 000
Dividendes et autres distributions	30	(12 258 907)	(7 280)
Encaissements provenant des emprunts	13	297 743 756	333 818 430
Remboursement d'emprunts	13	(344 082 768)	(429 238 495)
Flux liés au financement à court terme		53 193 207	(69 129 107)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(5 404 713)	(148 348 452)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		1 110 098	(1 889 092)
Variation de trésorerie		64 968 744	(168 165)
Trésorerie au début de l'exercice	31	41 906 291	42 074 456
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	106 875 035	41 906 291

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing&Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2021 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2021, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1^{er} octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA** », société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2021 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales.

▪ Sociétés d'investissement

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- ❖ **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. **Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.**
- ❖ **Tunisie - Participations** : constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest International-SA** : constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 5.000 dinars, divisé en 500 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- ❖ **Tuninvest Innovations-Sicar** : constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ Les autres sociétés du Groupe

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** : est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.
- **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)** : est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau des Participations au 31 Décembre 2021

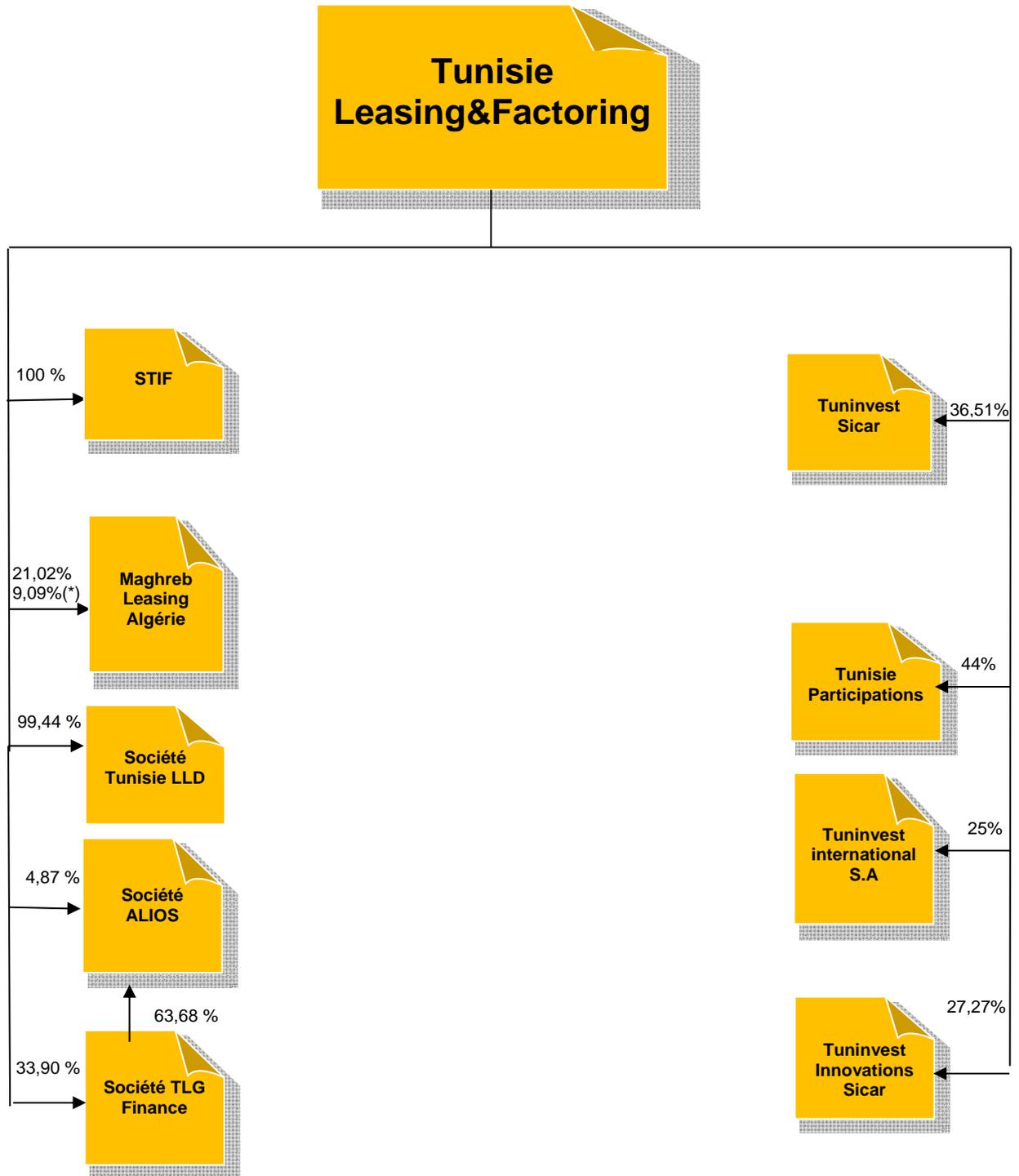
Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	220	44,00%	125	25,00%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	1 366 444	21,02%
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres	613 355	63,49%	280	56,00%	375	75,00%	36 364	72,73%			168	0,56%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	5 133 556	78,98%
Total	966 000	100,00%	500	100,00%	500	100,00%	50 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	1 114 924	100,00%	2 187 700	100,00%	6 500 000	100,00%

Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2021

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Inter S.A		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%		33,90%		21,02%	9,09% (*)
Tunisie Participations																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International S.A																		
Tunisie Factoring																		
TLG FINANCE													21,59%					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																		
Autres																		
Total	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		4,87%	21,59%	33,90%		21,02%	9,09%
Total participation	36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		100,00%		99,44%		26,45%		33,90%		30,11%	

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
DU 31 Décembre 2021**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing&Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest International .SA	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

(1) Bien que Tunisie Leasing&Factoring détienne 44% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing&Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;

- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, TLF enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.
Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.

Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité Factoring

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing&Factoring ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 : Modifications comptables

L'article 4 de la convention de portage, de rétrocession et de rachat d'actions MLA signé en 2009 prévoit que tous les frais, droits, taxes ou autres liés aux actions de portage et supportés par AMEN BANK seront refacturés à Tunisie Leasing & Factoring. A ce titre, Amen Bank a procédé le 30 décembre 2021 à la facturation des montants desdits frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures, et s'élevant à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts. Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

4.11 : Ajustement des capitaux propres d'ouverture

Au 31 décembre 2020, les dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage ont été présentés sous la rubrique « produits à recevoir » pour un montant de 5.420.852 dinars, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société.

Ce montant qui constitue une composante du coût des actions en portage n'a pas été éliminé lors de l'intégration des titres de MLA, acquis par TLF à travers le contrat de portage avec Amen Bank.

En conséquence, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

Ce traitement a eu pour effet de réduire les capitaux propres d'ouverture et les produits à recevoir d'un montant de 5.420.852 dinars.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique se détaille comme suit

	31-déc 2021	31-déc 2020
-Banques	147 206 163	125 690 772
-Caisses	281 270	482 142
<u>Total général</u>	<u>147 487 433</u>	<u>126 172 914</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

6.1 : Créances sur la Clientèle, Opérations de Leasing :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Encours financiers	1 522 735 189	1 603 422 914
- Impayés	291 811 928	263 911 410
- Intérêts échus différés	(6 344 814)	(6 411 476)
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	8 054 395	9 880 914
<u>Total brut des créances de leasing</u>	<u>1 816 256 698</u>	<u>1 870 803 762</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(84 095 074)	(87 866 655)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(131 983 779)	(116 142 808)
- Provisions collectives	(17 438 695)	(15 098 321)
- Produits réservés	(17 512 088)	(13 274 935)
<u>Total des provisions</u>	<u>(251 029 636)</u>	<u>(232 382 719)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>1 565 227 063</u>	<u>1 638 421 043</u>

6.2 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	219 755 643	216 072 790
<u>Montant brut</u>	<u>219 755 643</u>	<u>216 072 790</u>
A déduire :		
- Provisions	(77 739 347)	(78 258 530)
- Produits réservés	(7 794 010)	(7 194 430)
<u>Montant net</u>	<u>134 222 286</u>	<u>130 619 830</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	72 056 285	47 838 620
<u>Montant brut</u>	<u>72 056 285</u>	<u>47 838 620</u>
A déduire :		
- Provisions	(54 244 432)	(37 884 278)
- Produits réservés	(9 718 078)	(6 080 505)
<u>Montant net</u>	<u>8 093 775</u>	<u>3 873 836</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>142 316 061</u>	<u>134 493 667</u>

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2021, comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	128 508 840	121 496 176
Comptes des acheteurs export	1 586 359	1 666 453
Comptes des acheteurs import	8 718 970	4 491 447
<u>Sous total</u>	(A) <u>138 814 169</u>	<u>127 654 076</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(4 841 260)	(5 109 581)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 025 108)	(1 025 108)
Provisions individuelles sur compte acheteurs	(96)	(2 392)
<u>Montant net</u>	<u>132 947 705</u>	<u>121 516 995</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	214 167	240 112
Fonds de garantie	12 954 355	12 199 474
Compte import/Export	8 718 970	4 491 447
Disponible	28 991 597	20 842 448
<u>Sous total</u>	(B) <u>50 879 089</u>	<u>37 773 481</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B) <u>87 935 080</u>	<u>89 880 595</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Titres immobilisés	14 891 708	15 804 108
<u>Total brut</u>	<u>14 891 708</u>	<u>15 804 108</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(402 132)	(400 187)
<u>Total net</u>	<u>14 489 576</u>	<u>15 403 921</u>

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	(*)	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016		4,92%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	42 910		42 910	2000	(*)	0,48%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010		-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	(*)	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020		1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650		226 398	2012		1,30%
- Tayssir	6 609	660 938			2013/2014		5,51%
- FCPR Tuninvest Croissance	20 876	2 087 600	-		2013/2014/2016		11,63%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	46 666	1 850 495			2016		7,00%
- Société STEP	100 000	1 000 000			2018	(*)	10,10%
- Société SGTM	10 000	1 000 000			2018	(*)	8,06%
- Société STLV	1	100			2019		
		<u>14 891 708</u>	<u>-</u>	<u>402 132</u>			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 613 235	178 856	2 313 175	36,51%
* Tunisie participations	2 200	226 548	5 650	234 398	44,00%
* Tuninvest International SA	1 250	8 264	(433)	9 081	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	43 900	8 424	188 684	27,27%
	<u>660 894</u>	<u>1 891 947</u>	<u>192 496</u>	<u>2 745 338</u>	

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2021
(exprimé en dinars)

NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provision sur Immo Incorporelles	Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période		
Logiciels	33%	29 649 443	15 265	138 924	388 773	29 414 860	28 190 011	(9 378)	1 463 329	-	29 048 817	414 488	(48 445)
Logiciels (en cours)		913 467	-	30 879	-	944 346	-	-	-	-	-	-	944 345
Ecart d'acquisition		626 515	-	-	-	626 515	626 515	-	-	-	626 515	-	-
TOTAUX		31 189 424	15 265	169 803	-	30 985 720	28 816 526	(9 378)	1 463 329	-	29 675 332	414 488	895 900

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provision sur Immo Corporelles	Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période		
Terrain	0%	8 622 949	(90 363)	-	-	8 532 586	-	-	-	-	-	-	8 532 586
Constructions	5%	37 867 740	(304 164)	1 559 669	-	39 123 245	15 533 444	(70 038)	1 306 468	-	16 769 874	-	22 353 371
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-	-
Matériel de transport	20%	128 211 123	778 402	17 914 324	16 978 829	129 925 020	40 396 649	(86 013)	14 650 948	10 934 167	44 027 415	-	85 897 605
Mobilier de bureau	10% et 20%	10 693 965	(60 647)	106 731	190 747	10 549 302	771 252	(106 333)	207 037	-	871 955	-	9 677 347
Matériel informatique	15% et 33%	12 729 628	(8 404)	299 372	344 183	12 676 412	11 387 137	(417 868)	432 979	32 395	11 369 854	-	1 306 558
Installations générales	10% et 15%	26 099 435	-	393 674	42 797	26 450 312	18 917 278	(168 312)	664 738	44 383	19 369 320	-	7 080 991
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		25 488 894	-	-	7 126 177	18 362 716	-	-	-	-	-	-	18 362 716
TOTAUX		249 744 403	314 824	20 273 769	24 682 733	245 650 263	87 036 429	(848 564)	17 262 169	11 010 945	92 439 089	-	153 211 174
Total des Valeurs Immobilisées		280 933 828	330 089	20 443 572	25 071 506	276 635 984	115 852 955	(857 942)	18 725 499	11 606 090	122 114 421	414 488	154 107 074

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(936 188)	(1 348 107)
- Passif d'impôt différé, MLA	(2 438 672)	(1 542 433)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(1 136 074)	(3 132 167)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(4 510 934)</u>	<u>(6 022 707)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	7 948 424	6 563 576
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 814 831	1 780 724
- Actif d'impôt différé, ALIOS	2 770 359	3 448 584
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>12 533 614</u>	<u>11 792 884</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>8 022 680</u>	<u>5 770 177</u>

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma
- Clients autres sociétés du groupe	1 070 083	896 572	896 572
- Fournisseurs, avances	10 512 752	20 822 034	20 822 034
- Prêts au personnel	2 301 743	2 156 634	2 156 634
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	342 098	272 208	272 208
- Avances et acomptes au personnel	164 925	113 715	113 715
- Crédit d'impôt	14 530 917	2 583 767	2 583 767
- Crédit TVA	9 442 241	10 164 281	10 164 281
- Autres comptes débiteurs	11 134 119	10 042 111	10 042 111
- Produits à recevoir des tiers	2 647 181	8 092 601	2 671 749 (*)
- Effet à recevoir	8 394 900	10 192 150	10 192 150
- Charges constatées d'avance	8 488 176	6 129 032	6 129 032
- frais d'émission des emprunts à long terme	3 783 161	4 709 468	4 709 468
<u>Total brut</u>	<u>72 812 296</u>	<u>76 174 572</u>	<u>70 753 720</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(149 615)	(94 225)	(94 225)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(170 759)	(177 317)	(177 317)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 097)	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(197 201)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 797 078)	(834 414)	(834 414)
<u>Total net</u>	<u>69 396 546</u>	<u>74 771 198</u>	<u>69 350 346</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-11)

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Banques, découverts	40 612 398	84 266 623
<u>Total général</u>	<u>40 612 398</u>	<u>84 266 623</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Emprunts		
- Banques locales	171 898 669	236 473 857
- Banques étrangères	483 524 233	452 636 833
- Emprunts obligataires	233 160 400	241 229 780
- Crédit à court terme	929 539	1 222 571
- Ligne d'avance	34 200 000	22 100 000
- Certificats de dépôts	1 000 000	-
- Crédits ALIOS	381 953 315	346 183 124
- Crédits Leasing LLD	6 137 972	8 709 005
<u>Total emprunts</u>	<u>1 312 804 128</u>	<u>1 308 555 170</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 050 630	2 269 780
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	11 336 164	9 813 160
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	14 566 173	12 781 967
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts	(34 344)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>27 918 623</u>	<u>24 864 907</u>
<u>Total</u>	<u>1 340 722 752</u>	<u>1 333 420 078</u>

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	236 473 857	838 510	58 990 556	124 404 254	171 898 669	95 747 269	76 151 400
* AMEN BANK	32 666 666		7 000 000	13 033 333	26 633 333	14 833 333	11 800 000
* ATB	8 833 333		-	2 000 000	6 833 333	4 833 333	2 000 000
* AMEN BANK FACTO	2 127 930			1 753 245	374 685	-	374 685
* BH	18 471 430			5 353 060	13 118 370	8 265 310	4 853 060
* BH FACTO	2 800 047		1 528 570	1 816 469	2 512 148	1 132 272	1 379 876
* BNP (MLA)	16 507 193	309 612	-	8 874 497	7 942 307	-	6 033 704
* CITIBANK (MLA)	10 332 589	193 800	-	8 771 989	1 754 400	-	1 754 400
* AL BARAKA BANK (MLA)	12 611 125	236 537	-	7 212 075	5 635 587	2 499 265	3 136 322
* AL SALAM(MLA)	5 254 868	98 561	11 561 986	3 899 827	13 015 589	7 349 426	5 666 163
* AL BARAKA BANK	9 000 000		5 000 000	9 000 000	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE	11 000 000		7 000 000	18 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK	30 720 010		-	14 219 991	16 500 019	10 000 026	6 499 993
* BIAT	38 666 668		15 000 000	11 809 523	41 857 145	30 000 000	11 857 145
* CITI BANK	-		5 000 000	500 000	4 500 000	-	4 500 000
* BT 2017	10 063 550		2 900 000	4 016 959	8 946 591	5 140 734	3 805 857
* STB 2018	10 250 000		-	3 000 000	7 250 000	4 250 000	3 000 000
* WIFEK	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* BTE FACTO	4 229 743		-	1 417 854	2 811 889	1 284 085	1 527 804
* ATB FACTO	3 600 000		-	800 000	2 800 000	2 000 000	800 000
* AMEN BANK 2015 (LLD)	39 537		-	39 537	-	-	-
* AMEN BANK 2018 VII (LLD)	1 466 885		-	1 261 059	205 826	-	205 826
* AMEN BANK 2021	-		4 000 000	492 551	3 507 449	2 250 882	1 256 567
* ATB 2018 (LLD)	197 407		-	197 407	-	-	-
* ATB 2019 (LLD)	1 634 876		-	934 877	699 999	-	699 999
BANQUES ETRANGERES	452 636 833	3 477 335	178 753 200	151 343 135	483 524 233	316 797 812	166 726 421
* BEI	35 574 197		-	5 884 600	29 689 597	25 398 250	4 291 347
* BIRD	14 026 070		-	2 412 698	11 613 372	9 382 460	2 230 912
* B.A.D	1 769 075		-	849 154	919 921	70 768	849 153
* BERD	43 840 288		-	9 275 145	34 565 143	23 043 429	11 521 714
* SANAD	53 885 133		13 759 200	20 157 671	47 486 662	34 715 374	12 771 288
* PROPARCO	49 450 445		-	12 908 111	36 542 334	26 101 667	10 440 667
* RESPONSABILITY SICAV LUX	14 346 957		-	10 381 781	3 965 176	-	3 965 176
* DEG 2017	22 170 000		-	11 085 000	11 085 000	-	11 085 000
* SYMBIOTICS 2019	24 718 087		-	7 063 900	17 654 187	10 592 512	7 061 675
* FADES 2018	7 459 748		-	497 317	6 962 431	5 967 798	994 633
* BIO-2021	-		49 410 000	6 176 250	43 233 750	30 881 250	12 352 500
* FRANSABANK (MLA)	7 033 668	131 925	-	2 526 689	4 638 904	1 916 227	2 722 677
* ABC (MLA)	14 117 717	264 794	20 640 000	4 590 601	30 431 911	22 520 037	7 911 874
* CPA (MLA)	73 498 778	1 378 556	33 024 000	27 061 333	80 840 000	52 746 667	28 093 333
* BDL (MLA)	18 107 375	339 625	41 280 000	-	59 727 000	38 571 000	21 156 000
* TRUST BANK (MLA)	5 467 134	102 542	-	2 674 063	2 895 613	-	2 895 613
* AGB (MLA)	22 117 167	414 833	20 640 000	13 760 000	29 412 000	17 337 500	12 074 500
* NATEXIS	6 753 333	126 667	-	3 440 000	3 440 000	-	3 440 000
* BNA	21 563 275	404 444	-	6 759 298	15 208 421	8 449 123	6 759 298
* CNEP BANQUE	16 738 386	313 948	-	3 839 523	13 212 811	9 103 750	4 109 061
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	689 110 690	4 315 844	237 743 756	275 747 388	655 422 902	412 545 081	242 877 822

NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunts obligataires	164 820 180		40 000 000	50 815 980	154 004 200	103 332 560	50 671 640
* Emprunts Obligataires subordonnés	62 227 600		20 000 000	11 327 400	70 900 200	51 416 800	19 483 400
* Emprunts obligataires 2015 (MLA)	14 182 000	266 000	-	6 192 000	8 256 000	6 192 000	2 064 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	241 229 780	266 000	60 000 000	68 335 380	233 160 400	160 941 360	72 219 040
TOTAL GENERAL	930 340 470	4 581 844	297 743 756	344 082 768	888 583 302	573 486 441	315 096 862

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Avances et acomptes reçus des clients	27 394 301	22 692 515
- Dépôts et cautionnements reçus	62 537 823	63 889 762
Total général	89 932 123	86 582 277

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Personnel, remunerations dues	298 577	332 344
- Personnel, provisions pour congés payés	1 329 075	1 132 911
- Personnel, autres charges à payer	1 189 467	1 118 856
- Fonds social	803 252	2 174 769
- Etat, retenues sur salaires	425 647	395 489
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	662 762	857 174
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 621 417	7 185 541
- Etat, TVA à payer	12 656 268	10 388 180
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 594 498	2 912 758
- Avance sur titres immobilisés	534 369	49 251
- Actionnaires, dividendes à payer	1 748 189	1 449 305
- C.N.S.S	6 686 224	5 968 757
- Autres comptes créditeurs	45 427 374	42 495 622
- Diverses charges à payer	7 873 831	7 934 828
- Produits constatés d'avance	4 779 769	5 393 633
- Compte adheent à regulariser	913 735	1 469 235
- Autres provisions pour risques	32 603 185	20 774 402
Total	124 147 637	112 033 055

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	4 743 880	4 743 880
- Prime d'émission		26 431 862	27 436 462	27 436 462
- Réserves spéciales de réinvestissement		4 282 184	12 107 184	12 107 184
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Ecart de conversion		21 826 735	28 106 776	22 685 924 (**)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 891 947	1 390 903	1 390 903
- Dividendes reçus des filiales		5 537 430	14 819 050	14 819 050
- Résultats reportés		89 625 334	68 062 728	68 062 728
- Modification Comptable		(3 821 145)	-	(2 940 279) (*)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		208 951 190	214 443 826	206 082 695
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		6 579 215	12 396 434	11 515 569
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	192 496	1 030 013	1 030 013
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		4 268 596	(4 446 867)	(4 446 867)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)=(a+b-c)		11 040 307	8 979 580	8 098 714
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	219 991 497	223 423 406	214 181 409
Nombre d'actions (2)	(D)	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,022	0,831	0,750

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-10)

(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 4-11)

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-21
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Modifications comptable	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	54 000 000	4 500 000	13 657 184	27 436 462	3 776 843	26 272 398	3 265 829	4 917 427	66 596 375	-	11 127 818	215 550 336
Effets de variation du pourcentage d'intérêts							(1 800 865)		(675 122)			(2 475 987)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020		243 880						(4 917 427)	8 830 947		(4 157 400)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(1 550 000)						1 550 000			-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence							(74 061)		6 579 578		(6 970 418)	(464 901)
Dividendes reçus des filiales intégrées								14 819 050	(14 819 050)			-
Ecart de conversion						1 834 378						1 834 378
Résultat consolidé au 31 Décembre 2020											8 979 580	8 979 580
Solde au 31 Décembre 2020	54 000 000	4 743 880	12 107 184	27 436 462	3 776 843	28 106 776	1 390 903	14 819 050	68 062 728	-	8 979 580	223 423 406
Ajustement des capitaux propres d'ouverture (Cf Notes 4-10 et 4-11)						(5 420 852)				(2 940 279)	(880 865)	(9 241 997)
Solde au 31 Décembre 2020 proforma	54 000 000	4 743 880	12 107 184	27 436 462	3 776 843	22 685 924	1 390 903	14 819 050	68 062 728	(2 940 279)	8 098 714	214 181 409
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021		656 120		(1 004 600)				(14 819 050)	16 777 266		(1 609 736)	-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(7 825 000)						7 825 000			-
Modifications comptables										(880 865)	880 865	-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence							501 044	528 968	5 856 802		(7 369 844)	(483 030)
Dividendes reçus des filiales intégrées								5 008 462	(5 008 462)			-
Ecart de conversion						(859 189)						(859 189)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020									(3 888 000)			(3 888 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2021											11 040 307	11 040 307
Solde au 31 Décembre 2021	54 000 000	5 400 000	4 282 184	26 431 862	3 776 843	21 826 735	1 891 947	5 537 430	89 625 334	(3 821 145)	11 040 307	219 991 497

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	92 778 035	92 778 035
- Ecart de conversion	8 214 972	3 766 030
- Dans les réserves	10 269 646	9 836 065
- Dans le résultat	(A) 6 215 096	9 103 687
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	74 438	64 554
- Dans le résultat	(A) 21 147	17 163
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion	12 068 575	12 194 528
- Dans les réserves	(3 031 098)	(1 500 478)
- Dans le résultat	(A) (29 866)	(1 530 620)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion	25 898 695	31 235 672
- Dans les réserves	(28 776 517)	(26 157 297)
- Dans le résultat	(A) (10 474 973)	(3 143 363)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>166 794 235</u>	<u>180 230 061</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(4 268 596)</u>	<u>4 446 867</u>

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- intérêts conventionnels	205 305 676	210 562 355
- Intérêts intercalaires	465 921	496 223
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>205 771 597</u>	<u>211 058 578</u>
- Intérêts de retard	(B) 8 211 731	11 275 441
<u>Total des autres produits</u>	<u>8 211 731</u>	<u>11 275 441</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 781 595)	(4 206 646)
. Intérêts de retard	(1 650 777)	(2 057 094)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	2 174 282	922 970
. Intérêts de retard antérieurs	153 972	414 736
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(4 104 118)</u>	<u>(4 926 034)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>209 879 210</u>	<u>217 407 985</u>

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2021, se présente ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Commissions de factoring	4 734 670	4 668 654
- Intérêts de financement	10 297 351	11 846 218
Total	15 032 021	16 514 872

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020	31-déc. 2020 Proforma
- Intérêts des emprunts obligataires	21 976 341	21 311 493	21 311 493
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	16 171 771	19 741 265	19 741 265
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	61 758 225	70 058 565	70 058 565
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 515 474	1 176 759	1 176 759
Total des charges financières des emprunts	101 421 811	112 288 082	112 288 082
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 286 193	1 193 328	1 193 328
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	23 156	461 483	461 483
- Autres	5 010 334	3 556 524	3 856 847
Total des autres charges financières	6 319 683	5 211 334	5 511 657
Total général	107 741 494	117 499 417	117 799 740

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	22 692 775	19 898 971
- Dotations aux provisions collectives	2 229 788	5 932 844
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(9 842 063)	(5 797 008)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	916 629	929 757
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(572 909)	(344 674)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	15 877 200	14 894 084
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(3 408 536)	(2 609 177)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	19 591 649	17 743 055
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(21 984 885)	(20 844 142)
- Pertes suite à la radiation de créances	3 649 000	-
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(338 470)	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(2 696 193)	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	(614 337)	-
- Pertes sur créances irrécouvrables	8 253 096	7 798 565
- Encaissement sur créances radiées	(652 799)	(1 233 123)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	33 155 335	36 369 151

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	4 166 814	12 586
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(10 044)	(291 294)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	212 163	217 310
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(851 534)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4 059 901	11 208 041
- Reprise de provisions pour risques et charges	(1 600 155)	(1 464 079)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	414 488	-
- Apurement des comptes d'actifs	806 142	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>7 197 774</u>	<u>9 668 768</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Impayés sur créances de leasing en début de période	63 073 705	50 895 221
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(71 104 339)	(63 073 705)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(10 756 161)	(9 928 549)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	11 727 580	10 756 161
- Plus ou moins values sur relocation	(1 436 264)	(1 823 591)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 569 737)	(9 702 991)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 189 965	6 569 737
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(4 184 214)	(4 259 549)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 005 279	4 184 214
- TVA collectées	84 183 205	76 447 761
- Loyers encaissés	775 059 803	733 093 209
- Intérêts de retard	3 720 460	5 350 380
- Créances virées en Pertes	(3 650 452)	(112)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 963 290	6 084 208
- Remboursements anticipés	22 732 647	17 621 451
- Produits sur Cessions anticipées	508 747	363 030
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>876 463 514</u>	<u>822 576 875</u>

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
Encours de Financement des adhérents en début de période	89 880 312	108 122 276
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(87 934 797)	(89 880 312)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 487 949)	(891 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	932 449	1 487 949
Financement des adhérents (TND + €)	320 401 495	280 307 724
Produits à recevoir en début de période	7 135	1 904
Produits à recevoir en fin de période	(3 849)	(7 135)
Produits perçus d'avance en début de période	(946 063)	(802 921)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 216 399	946 063
Revenus du factoring	15 126 992	16 622 147
Récupération frais bancaires	28 742	28 206
Récupération frais de justice	3 018	5 526
TVA collectée	899 503	898 054
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>	<u>338 123 387</u>	<u>316 838 032</u>

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	83 527 658	81 661 479
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(77 022 852)	(83 527 658)
- Fournisseurs, avances en début de période	(335 297)	(382 024)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 219 491	335 297
- Investissements pour financement de contrats de leasing	524 924 156	433 685 393
- TVA sur Investissements	53 040 236	49 973 024
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>585 353 392</u>	<u>481 745 511</u>

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Investissements en Immobilisations incorporelles	90 493	540 591
- Investissements en Immobilisations corporelles	38 395 122	12 033 139
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>38 485 615</u>	<u>12 573 730</u>

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Cessions d'immobilisations corporelles	5 378 217	14 703 645
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	45 473	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>5 423 690</u>	<u>14 703 645</u>

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	1 087 841	16 299 773
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>1 087 841</u>	<u>16 299 773</u>

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	734 463	8 567 017
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	912 400	1 558 890
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(564 048)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	392 115	-
- Plus values sur cession de titres de participations	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>2 038 978</u>	<u>9 561 859</u>

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Dividendes	(12 258 907)	(7 280)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>(12 258 907)</u>	<u>(7 280)</u>

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2021	31-déc. 2020
- Banques	147 206 163	125 690 772
- Caisses	281 270	482 142
- Banques, découverts	(40 612 398)	(84 266 623)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>106 875 035</u>	<u>41 906 291</u>

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX ET SOCIAUX

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéficiaires effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3 - La société a reçu en date du 28 juillet 2020, un avis de vérification approfondie ayant porté sur la période 2017, 2018 et 2019 et après clôture des travaux, une notification de redressement pour un montant de 357KDT en principal qui a été réglée dans son intégralité au cours 2021.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2021, TLF a mis en force 28 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 105 KDT
La marge brute réalisée au 31 Décembre 2021 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 458 KDT.

Au 31 Décembre 2021, l'encours financier s'élève à 6 118 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant l'année 2021 s'élèvent à 128 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

TLF a procédé à l'apurement du compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital et ce, pour le montant de 328 038 DT. Ledit compte était intégralement provisionné.

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les

honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1^{er} janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Les honoraires facturés par TLF au titre de l'année 2021 s'élèvent à 296 KDT.

Ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA au titre de l'exercice 2021 relative à l'assistance technique s'élève à 296 KDT.

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2021, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 666 KDT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 27 008 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 2 386 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2021 s'élève à 160 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.

- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Ainsi, Amen Bank a facturé à TLF le montant des frais et taxes liés à l'opération de portage et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé des intérêts d'un montant de 344.987 dinars au titre du retard des transferts de dividendes lui revenant.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 1 091 KDT.

Sté TLG Finance

- TLF a accordé en 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, en 2021 une avance en compte courant de 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créancier de 36 KDT au titre de l'année 2021.

POULINA HOLDING

- Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 31 Décembre 2021 la créance totale s'élève à 8 381 KDT.

NOTE 34 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 2.162.734.158 DT, un bénéfice net de 11.040.307 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 106.875.035 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

1-Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (*cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation*).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 31 mars 2022 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -15 771 KDT, représentant -7,2% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios clos au 31 décembre 2021, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

2- L'audit des états financiers de MLA a fait ressortir l'existence d'un écart entre le fichier de gestion des engagements du leasing financier issu de Cassiopée avec l'extraction comptable issue de Sage comptabilité d'un montant de 445 548 KDZD (soit l'équivalent de 9 196 KDT). Ceci est dû à un problème d'intégration qui a eu comme impact, à hauteur de l'écart identifié, une sous-évaluation des prêts et créances envers la clientèle d'une part, et une sous-évaluation des dettes fournisseurs d'autre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 4.10 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 2 940 279 dinars, une augmentation des charges financières de 300 323 dinars et une baisse des produits de placements de 580 543 dinars.

2- La note 4.11 « Ajustement des capitaux propres d'ouverture » qui indique qu'au 31 décembre 2020, les dividendes de 2018 et 2019 des actions MLA en portage ont été présentés sous la rubrique « produits à recevoir » pour un montant de 5 420 852 dinars, alors qu'ils ont été convertis en capital de ladite société.

Ce montant qui constitue une composante du coût des actions en portage n'a pas été éliminé lors de l'intégration des titres de MLA, acquis par TLF à travers le contrat de portage avec Amen Bank.

En conséquence, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

Ce traitement a eu pour effet de réduire les capitaux propres d'ouverture et les produits à recevoir, d'un montant de 5.420.852 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Processus de consolidation

➤ **Risque identifié**

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer

une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 8 avril 2022

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB

Cabinet MS Louzir

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
MOHAMED LOUZIR**